



## CPF LANGUES: COMMENT ÇA MARCHE?

### VOICI LES PRINCIPAUX POINTS À RETENIR:



- ✓ Créez votre espace CPF personnel sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)
- ✓ Reportez votre nombre d'heures DIF sur votre compte CPF
- ✓ Choisissez une formation certifiante éligible CPF
- ✓ Pour les langues, indiquez une certification type BULATS (code 131205) et demandez un devis à un organisme agréé comme VIAS
- ✓ Formez vous sur votre temps de travail (avec accord de votre employeur) ou hors temps de travail (sans accord de votre employeur)

Contactez **VIAS Formations** pour un accompagnement et un devis personnalisés

#### 1. Créez votre espace CPF

Pour cela, allez sur le site officiel et indiquez:

- ✓ votre date de naissance et votre numéro de Sécurité Sociale
- ✓ le numéro SIRET (15 chiffres) et code APE (4 chiffres et une lettre) de votre employeur

\*Ces infos figurent sur votre fiche de paie ou sont disponibles publiquement sur Google

#### 2. Reportez vos heures DIF non utilisées au 31/12/14 sur votre compte CPF

Votre compteur d'heures CPF (24h/an) sera alimenté à partir du 01/03/16 avec les 24h correspondantes à vos droit acquis en 2015. D'ici-là, vous pouvez y reporter les heures de DIF que vous n'avez pas utilisées au 31/12/14. Ce chiffre figure sur votre fiche de paie de janvier ou vous a été communiqué par courrier séparé.

#### 3. Choisissez une formation certifiante de votre choix...pourquoi pas les langues?

Les langues sont bien éligibles au dispositif CPF si elles visent à passer un test/diplôme reconnu dans la liste comme le BULATS pour l'anglais et l'espagnol (code CPF 131205). Toutes nos formations étant certifiées BULATS, vous pouvez utiliser vos heures DIF acquises et votre CPF pour vous former en langues avec VIAS Formations.